

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « patrimoine, voirie, travaux et environnement »

Séance du 26 mars 2010  
Séance du 10 mars 2010

## 21 Marchés publics - maison de la Ville - travaux de réhabilitation - procédure adaptée

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN  
Mme PORAS  
Mme BARBETTE  
Mme MAUPIN  
M. NACHITE  
M CHEURFA

Pouvoir à : M. LEMAIRE  
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : M. BELMHAND  
Pouvoir à : Mme RIFFAULT  
Pouvoir à : M. VARLET

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                          | 39 |
| - Nombre de conseillers présents                             | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Afin de développer et d'ancrer la demande de développement durable et de démocratie active sur le territoire creillois, il est proposé de décentraliser ces deux missions au sein d'un nouveau local appelé « Maison de la Ville ».

Cette maison de la ville sera située 34, place Saint Médard à Creil dans un local commercial actuellement disponible que la Ville vient d'acquérir.

Le projet prévoit :

- un espace polyvalent pour les réunions publiques,
- un espace ressources,
- des bureaux,
- un accueil avec hall d'exposition,
- des sanitaires,
- une salle de travail



# maintenant !

La Ville de Creil va donc procéder à la réalisation de ces travaux qui comprennent :

- la démolition du cloisonnement intérieur et la redistribution complète des locaux,
- la reprise de l'étanchéité et la mise en œuvre d'une toiture végétalisée sur une partie du bâtiment,
- la mise en œuvre d'une façade vitrée et bois et la création d'un auvent au droit de l'entrée,
- la reprise complète du système de chauffage, de la ventilation, de la plomberie ainsi que de l'électricité,
- des travaux de carrelage, faïence, revêtements de sols ainsi qu'une réfection complète des peintures intérieures.

Compte-tenu, d'une part, du montant estimé du marché et, d'autre part, des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer un marché de procédure adaptée conformément aux articles 26 II 5° et 28 dudit code pour la réalisation des travaux.

L'estimation globale du marché est fixée à 471 000,00 € H.T. (563 316,00 € T.T.C.)

Le marché fera l'objet de 11 lots ci-après référencés :

- Lot n° 1 : maçonnerie, gros œuvre, démolitions
- Lot n° 2 : cloisons, doublage
- Lot n° 3 : étanchéité, bardage
- Lot n° 4 : menuiserie aluminium, métallerie
- Lot n° 5 : menuiserie bois, bardage
- Lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie
- Lot n° 7 : électricité courants faibles, courants forts
- Lot n° 8 : carrelage faïence, revêtements de sols souples
- Lot n° 9 : faux-plafonds (cloisons modulaires)
- Lot n° 10 : peinture
- Lot n° 11 : mobilier

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Vous êtes appelés à voter.



**C'est maintenant !**  
[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L2122-21-1,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 26 II 5° et 28 dudit code,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission patrimoine, voirie, travaux et environnement en date du 10 mars 2010,

Considérant le besoin pour la ville de Creil de lancer un marché public pour la réhabilitation de la Maison de la Ville située 34, place Saint Médard,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à lancer le marché en procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation de la Maison de la Ville située 34, place Saint Médard, pour un montant global de 471 000,00 € H.T.

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

**Article 3 :** d'imputer les dépenses aux crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

**30 MARS 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,  
La Première Adjointe



Nicole CAPON



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 30.03.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

